



for a living planet®

PROJET NICFI

**RAPPORT DE MISSION D'APPUI AU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS
D'AMENAGEMENT FORESTIER/DE GESTION DES CONCESSIONS FORESTIERES 039/11
de SODEFOR et 001/19 de BOOMING GREEN DANS LA PROVINCE DE MAI-NDOMBE,
TERRITOIRES D'OSHWE – KUTU
DU 03 AU 14 Novembre 2021**

Elaboré par :

Ir. Harley KABAMBA, Expert ILDI/CNCEIB

Mr. Samy ILUNGA, Expert GTF/CNCEIB

Ir. Felix MBUNGU, Expert RAIFORCO

Novembre, 2021

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	ii
REMERCIEMENTS	iii
RESUME.....	iv
I. INTRODUCTION.....	1
1.1. Contexte et Justification	1
1.2. Composition de l'équipe.....	2
1.3. Lieu et période de la mission	2
1.4. Objet de la Mission	2
II. DEROULEMENT DE LA MISSION	3
2.1. Méthodologie	3
2.2. Activités réalisées et observations/constats	4
III. RECOMMANDATIONS	8
3.1. Pour la SODEFOR	8
3.2. Pour BOOMING GREEN.....	8
3.3. Pour le MEDD	9
3.4. Pour le partenaire WWF.....	9
IV. DIFFICULTES RENCONTREES.....	9
V. CONCLUSION	10
ANNEXES	12
ANNEXE 1. Les Ordres de missions.....	13
ANNEXE 2. TDR de la mission	14
ANNEXE 3. Fiche de suivi	18
ANNEXE 4 : Feuille de Route de la Mise en œuvre des PGP/PA	25
ANNEXE 5 : Quelques cartes de la concession 039/11 de la Nodefor Nteno.....	28
ANNEXE 6 : PHOTOS PERTINENTES DE LA MISSION	30

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

CLG : Comité Local de Gestion

CLS : Comité Local de Suivi

CNCEIB : Coalition Nationale de lutte contre l'Exploitation Illégale du Bois

DIAF : Direction des Inventaires et D'Aménagement Forestiers

EFIR : Exploitation Forestière à Impact Réduit

EPI : Equipement de Protection Individuel

GTF : Groupe de Travail Forêt

ILDI : Initiative Locale pour le Développement Intégré

MEDD : Ministère de l'Environnement et Développement Durable

NICFI :

PA : Peuple Autochtone

PAF : Plan d'Aménagement Forestier

PAO : Plan Annuel d'Opération

PCIBO : Permis de Coupe Industriel du Bois

RDC : République Démocratique du Congo

SODEFOR : Société pour le Développement Forestier

WWF : Fonds Mondial pour la Nature

REMERCIEMENTS

L'aboutissement heureux de cette mission découle des efforts conjugués avec abnégation des différentes personnes et méritent par conséquent notre reconnaissance malgré quelques difficultés rencontrées.

C'est ainsi que, nos remerciements s'adresse en premier lieu au partenaire WWF par l'entremise du chef de Projet NICFI, Monsieur INHOUSSA et ses collaboratrices, Mesdames Honorine BOKEMBE et Carine MAUWA pour la confiance placé à la Coalition Nationale contre l'Exploitation Illégale des Bois en lui accordant la coordination des missions de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement/gestion et des clauses sociales des concessions forestières dans les provinces couvertes par le projet NICFI.

Dans la même idée, nos remerciements s'adressent aux responsables des entreprises Sodefor et Booming Green au niveau de Kinshasa et sur terrain/chantiers pour l'accueil et la collaboration dont nous avons bénéficié tout au long de la mission.

Nous pensons également aux différents experts des entreprises pour les échanges fructueux.

Au point focal WWF Nteno qui a activement collaboré dans la réalisation et à la réussite de cette mission.

En dernier lieu, nous penserons aux différents responsables des organisations de la société civile en générale et de la CNCEIB en particulier pour nous avoir sélectionnés dans la réalisation de cette mission si importante pour la coalition.

RESUME

Les forêts de la République Démocratique du Congo (RDC) couvrent une superficie de 155,5 millions d'hectares, soit 67% du territoire national (Etat des Forêts, 2008). Elles représentent à elles seules environ 60 % de l'ensemble du massif forestier du bassin du Congo, qui se répartit de façon inégale entre six (6) Etats (République du Congo, Gabon, République Centrafricaine, Cameroun, Guinée Equatoriale et RDC).

Depuis 2002, le Gouvernement de la RDC a entrepris des efforts appréciables en vue d'améliorer la gestion des ressources forestières nationales. Les efforts les plus significatifs ont concerné l'élaboration et l'adoption d'un cadre légal et réglementaire moderne dans lequel s'effectue la gestion des ressources forestières.

L'aménagement forestier a été adopté comme moyen par excellence d'atteindre la gestion forestière durable dans le domaine forestier permanent. Cet aménagement se fait à travers quatre étapes principales : la planification (inventaire d'aménagement, étude socio-économique, étude d'impact environnemental, élaboration du plan d'aménagement), la mise en œuvre du plan d'aménagement, le suivi de cette mise en œuvre et la révision des plans d'aménagement.

C'est dans ce cadre que le WWF- RDC par l'entremise du projet NICFI compte freiner la déforestation et la dégradation en République Démocratique du Congo en appuyant l'Administration forestière et les organisations de la société civile à réaliser le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier des concessions forestières ciblées par ledit projet.

Ainsi, une mission a été réalisée dans les territoires d'OSHWE et KUTU, province de Maï Ndombe en République Démocratique du Congo dans deux concessions. Il s'agit de : La 001/19 de BOOMING GREEN et la 039/11 BAQ 2.2 de SODEFOR dans la forêt de Bukutu à Ikwalesa du 03 au 14 novembre 2021.

L'approche méthodologique utilisée pour réaliser la mission était participative. C'est-à-dire, les experts de la CNCEIB et ceux de l'Administration forestière ont eu des séances de travail en amont avec l'Administration forestière centrale à travers la Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers (DIAF), les responsables des sociétés ciblées dans les différents chantiers et les communautés locales pour collecter les données de base en rapport avec la législation en vigueur, les cahiers de charges et le respect des normes d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR).

Dans la pratique sur le terrain, la démarche suivie s'est déclinée en plusieurs étapes à savoir :

- Organisation des réunions avec les responsables de la SODEFOR Nteno (le chef de chantier, responsable de production, responsable du parc à grume) et Booming Green à Oshwe (Directeur d'exploitation, l'équipe de Layonnage, responsable social) ;
- Echange et discussion autour des Arrêtés Ministériels 034 portant condition et règles d'exploitation des bois d'œuvres et 084 fixant la procédure d'élaboration, de vérification,

d'approbation, de mise en œuvre et de suivi du plan d'aménagement d'une concession forestière de production des bois d'œuvres avec les différents responsables de deux concessions forestières cités ci haut ;

- Descente dans l'assiette 2 Est – Ouest du BAQ 2 dans la concession forestière 039/11 de la SODEFOR en cours d'exploitation et suivi des opérations d'exploitation forestière. Ces descentes ont été faites ensemble avec le Chef de chantier SODEFOR Nteno, du point focal WWF Nteno, l'agent de l'administration centrale forestière et des experts de la CNCEIB.

Outre la méthodologie énumérée ci-dessus, nous avons fait également recours aux interviews de quelques membres de la communauté locale, à l'observation directe, à l'analyse documentaire et à la collecte de données géo référencées des différentes souches dans l'assiette en cours de l'exploitation.

A l'issue des activités organisées dans le cadre de la mission, ci – après le constat fait :

Points positifs relevés pour :

Booming Green Oshwe concession 001/19 :

- ✓ Existence d'un PGP validé par le MEDD ;
- ✓ Existence d'une clause sociale signée avec les communautés locales en attente de validation par le MEDD ;
- ✓ Prise en compte des PA dans les négociations des accords des clauses sociales ;
- ✓ Intégration des PA dans le CLG et CLS dans l'accord en attente de validation
- ✓ Les personnels sont formés, qualifiés et expérimentés ;

SODEFOR Nteno, concession 039/11 :

- ✓ Retour progressif de la forêt avec la présence des espèces pionnières (*Musanga cecropioides*, *Macaranga* sp, ...) ;
- ✓ Respect partiel des techniques d'abattage contrôlé, marquage des essences d'avenir, la délimitation des séries de production avec le ZDR, le respect des normes d'ouverture des routes ;
- ✓ Présence d'un Peuple Autochtone pygmée parmi les responsables au chantier ;
- ✓ Existence des canopées ;
- ✓ Absence des déchets dans le site d'exploitation ;
- ✓ Parc à grume forêt, route principale et piste de débardage de superficie et dimension requise
- ✓ Respect des normes de traçabilité (marquage souche, grumes, registre de comptabilité grume).
- ✓ Respect de superficie et dimension requise pour l'ouverture du Parc à grume forêt, route principale et piste de débardage

Points négatifs pour :

Booming Green Oshwe, concession 001/19 :

- Existence d'un conflit réel entre les communautés après la signature de la clause sur le lieu de la signature de ladite clause et la qualité des membres signataires ;

- Absence dans le chantier des documents administratifs (preuves de paiements des différentes taxes, permis, PAO ...).

SODEFOR Nteno, concession 039/11 :

- Le PAO non disponible dans le chantier ;
- Absence dans le chantier des documents administratifs (preuves de paiements des différentes taxes, permis, ...).
- Le rapport d'inventaire d'exploitation non disponible dans le chantier ;
- Les manuels de procédure non actualisés (élaboré depuis 2014) ;
- Le programme de renforcements des capacités non actualisés
- Le solde de la communauté est négatif alors qu'il existe des infrastructures en cours de réalisations
- Absence de la carte d'exploitation dans l'AAC 2 du BAQ2 Ouest encours d'exploitation
- Manque de maitrise par les membres de CLG et CLS de normes de gestion durable des forêts, techniques de cubages, calcul du FDL
- Non fermeture de la route principale d'exploitation
- Présence des grumes de bonne qualité deux ans après fermeture de l'Assiette
- Non-respect de l'emprise dans certains endroits suite aux différentes activités agricoles
- Manque d'équipements de protection pour les travailleurs sur terrain
- Vétusté des engins de travail dans le chantier
- Absence de cantine pour travailleur en campement
- Non actualisation des programmes de renforcement des capacités des travailleurs sur le terrain
- Existence des chasseurs dans l'assiette en cours d'exploitation

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et Justification

Les forêts de la République Démocratique du Congo (RDC) couvrent une superficie de 155,5 millions d'hectares, soit 67% du territoire national (Etat des Forêts, 2008). Elles représentent à elles seules environ 60 % de l'ensemble du massif forestier du bassin du Congo, qui se répartit de façon inégale entre six (6) Etats (République du Congo, Gabon, République Centrafricaine, Cameroun, Guinée Equatoriale et RDC).

Depuis 2002, le Gouvernement de la RDC a entrepris des efforts appréciables en vue d'améliorer la gestion des ressources forestières nationales. Les efforts les plus significatifs ont concerné l'élaboration et l'adoption d'un cadre légal et réglementaire moderne dans lequel s'effectue la gestion des ressources forestières. Les éléments les plus importants de ce cadre légal et réglementaire sont le Code forestier de 2002 et ses différents textes d'application.

La RDC a adopté l'aménagement forestier comme moyen par excellence d'atteinte à la gestion forestière durable dans le domaine forestier permanent. Cet aménagement se fait à travers quatre étapes principales : la planification (inventaire d'aménagement, étude socio-économique, étude d'impact environnemental, élaboration du plan d'aménagement), la mise en œuvre du plan d'aménagement, le suivi de cette mise en œuvre et la révision des plans d'aménagement.

Le plan d'aménagement ou de gestion provisoire est un outil de planification et d'exécution d'actions destinées à assurer la conservation et l'utilisation de ressources naturelles en fonction d'objectifs bien définis et du contexte physique et socioéconomique.

Les plans d'aménagement forestier, qui sont des outils de gestion durable, sont souvent perçus par les concessionnaires comme une simple obligation légale pour franchir une étape dans l'acquisition d'une concession définitive. Par conséquent, plusieurs concessionnaires n'investissent que très peu dans l'élaboration de ces documents, ainsi que dans l'application des activités qui y sont prévues, à moins qu'elles ne concernent la coupe des arbres de valeur commerciale qu'ils recherchent.

Une gestion durable n'est concevable que si l'exploitation veille à l'équilibre des fonctions écologiques, sociales et économiques de la forêt.

Cependant, le constat fait par plusieurs acteurs est qu'une fois rédigé et approuvé, la plupart d'entre eux restent lettre morte. L'exploitation forestière qui suit ne se préoccupe que peu ou pas du tout du plan d'aménagement de la forêt concernée. Cette situation est essentiellement due, d'une part, à l'absence d'engagement de certains concessionnaires dans la gestion durable et, d'autre part, au faible suivi par l'administration forestière.

Le contrôle, le suivi et l'évaluation de l'exécution du plan d'aménagement sont assurés par l'administration chargée des forêts à travers l'article 75 de la Loi N°011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier. Pour ce faire, un Protocole de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion provisoire et quinquennal a été élaboré à travers un Guide opérationnel.

C'est dans ce cadre que le WWF- RDC par l'entremise du projet NICFI compte freiner la déforestation et la dégradation en République Démocratique du Congo en appuyant l'Administration forestière à réaliser le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier des concessions forestières ciblées par ledit projet.

1. 2. Composition de l'équipe

Trois experts dont un représentant de l'administration forestière centrale, Direction des Inventaires et d'Aménagement Forestiers (DIAF) et deux de la Coalition Nationale de lutte Contre l'Exploitation Illégale du Bois (CNCEIB) ont constitué l'équipe qui a effectué la mission de suivi de la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Forestier/de gestion.

1. 3. Lieu et période de la mission

La mission a été réalisée dans les territoires d'OSHWE et KUTU, province de Maï Ndombe en République Démocratique du Congo. Deux Concessions ont fait l'objet de ladite mission. Il s'agit de : La 001/19 de BOOMING GREEN et la 039/11 BAQ 2.2 de SODEFOR dans la forêt de Bukutu à Ikwalesa du 03 au 14 novembre 2021.

1. 4. Objet de la Mission

Réaliser le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement de gestion de deux concessions forestières industrielles dans la province de Maï-Ndombe (concession BOOMING GREEN CCF 001/19 et SODEFOR CCF 039/11) afin de contribuer à la gestion durable des forêts de production de bois d'œuvre, à travers l'aménagement forestier.

Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- ✓ Faire le suivi de la mise en œuvre des activités et de valorisation des études constituant les plans d'aménagement (étude d'impact environnemental, étude faune/ chasse villageoise, plans de sondage, inventaires d'aménagement, études socio-économiques, plans de gestion quinquennal et plans annuels d'opération, etc.), puis dans le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement / de gestion.
- ✓ S'assurer que les assiettes annuelles de coupe en cours d'exploitation reflètent la planification prévue dans le plan d'aménagement (plan de gestion provisoire, bloc d'aménagement quinquennal) ;
- ✓ Produire un rapport de mission.

II. DEROULEMENT DE LA MISSION

Dans ce point, nous présentons l'approche méthodologique utilisée, les activités réalisées, les observations ou constats et les recommandations.

2. 1. METHODOLOGIE

L'approche méthodologique utilisée pour réaliser cette mission de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier/gestion provisoire des concessions forestières ciblées se veut participative. C'est-à-dire, les experts de la CNCEIB et ceux de l'Administration forestière ont eu des séances de travail en amont avec l'Administration forestière centrale à travers la Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers (DIAF), les responsables des sociétés ciblées dans les différents chantiers et les communautés locales pour collecter les données de base en rapport avec la législation en vigueur, les cahiers de charges et le respect des normes d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR).

Ces données collectées portaient sur :

- La vérification des prescriptions du Guide opérationnel en application de l'arrêté ministériel n°034 fixant les procédures d'élaboration, d'approbation et de mise en œuvre des plans d'aménagement des concessions forestières de production de bois d'œuvre ;
- Les conditions d'exploitation du bois d'œuvre conformément à l'arrêté n°84 ;
- Le volume de bois en mètre cube, les déclarations trimestrielles pour s'assurer du volume réellement prélevé dans les Assiettes Annuelles de Coupe en cours d'exploitation ;

Dans la pratique sur le terrain, la démarche suivie s'est déclinée en plusieurs étapes à savoir :

- Organisation des réunions avec les responsables de la SODEFOR Nteno (le chef de chantier, responsable de production, responsable du parc à grume) et Booming Green à Oshwe (Directeur d'exploitation, l'équipe de Layonnage, responsable social) ;
- Echange et discussion autour des Arrêtés Ministériels 034 portant condition et règles d'exploitation des bois d'œuvres et 084 fixant la procédure d'élaboration, de vérification, d'approbation, de mise en œuvre et de suivi du plan d'aménagement d'une concession forestière de production des bois d'œuvres avec les différents responsables de deux concessions forestières cités ci haut ;
- Descente dans l'assiette 2 Est – Ouest du BAQ 2 dans la concession forestière 039/11 de la SODEFOR en cours d'exploitation et suivi des opérations d'exploitation forestière. Ces descentes été faites ensemble avec le Chef de chantier SODEFOR Nteno, du point focal WWF Nteno, l'agent de l'administration centrale forestière et des experts de la CNCEIB.

Outre la méthodologie énumérée ci-dessus, nous avons fait également recours aux interviews de quelques membres de la communauté locale, à l'observation directe, à l'analyse documentaire et à la collecte de données géo référencées des différentes souches dans l'assiette encours de l'exploitation.

2. 2. ACTIVITES REALISEES ET OBSERVATIONS/CONSTATS

Nature de l'activité	Acteurs impliqués	Objectif de l'activité	Observations/constat	
			Positifs	Négatifs
I. BOOMING GREEN				
01. Echange et discussion autour des Arrêtés Ministériels 034 et 084	L'équipe en mission CNCEIB et DIAF, le Directeur d'exploitation, l'équipe de Layonnage et le responsable de social	Evaluation des aspects administratifs, techniques et sociaux ;	• Maitrise des aspects techniques par le responsable et ses collaborateurs • Existence d'un PCIBO ; • Existence d'un PGP validé par le MEDD ; • Existence d'une clause sociale signée avec les communautés locales en attente de validation par le MEDD ; • Prise en compte des PA dans les négociations des accords des clauses sociales ; • Intégration des PA dans le CLG et CLS dans l'accord	• Absence dans le chantier de quelques documents administratifs (preuves de paiements des différentes taxes, permis, PAO ...). • Existence d'un conflit réel entre les communautés après la signature de la clause sur le lieu de la signature de ladite clause et la qualité des membres signataires ;

			en attente de validation.	
02. Entretien autour des activités déjà réalisées sur terrain (l'inventaire d'exploitation encours de réalisation)	L'équipe en mission CNCEIB et DIAF, le Directeur d'exploitation, l'équipe de Layonnage et le responsable de social	Vérification des normes EFIR pendant les travaux de terrain (inventaire d'exploitation) par les différents techniciens	Les personnels sont formés, qualifiés et expérimentés ;	RAS, parce que nous n'avons pas accédés dans le site
II. SODEFOR				
01. Réunion de planification des activités autour de la concession O39/11	L'équipe en mission, CNCEIB et DIAF, le chef de chantier et le responsable des aspects sociaux de la SODEFOR Nteno	Présentation des missionnaires, des objectifs de la mission, résultats attendus et planification des activités	Disponibilité permanente du chef de chantier de la SODEFOR Nteno	-
02. Entretien et échange avec le chef de chantier de la SODEFOR Nteno autour des arrêtés 034 et 084	L'équipe en mission, CNCEIB et DIAF et le chef de chantier de la SODEFOR Nteno	Evaluation des aspects administratifs, techniques et sociaux ;	Disponibilisation de quelques documents aux missionnaires (Plan d'Aménagement, de gestion de CF 039/11, rapport d'activités de l'exploitation forestière, registre de comptabilité de bois, les différentes procédures (d'abattage, tronçonnage, marquage, d'ouverture de routes, ...).	- Absence dans le chantier de quelques documents administratifs (preuves de paiements des différentes taxes, permis,...). - Le PAO non disponible dans le chantier ; - Le rapport d'inventaire d'exploitation non disponible dans le chantier ; - Les manuels de

				procédure non actualisés (élaboré depuis 2014). Le programme de renforcements des capacités non actualisés
03. Entretien avec les membres du CLG et CLS venu à Nteno pour la réunion de suivi des clauses sociales	L'équipe en mission, les membres du CLG et CLS	Collecter les informations sur la mise en œuvre des clauses sociales (voir le respect de l'échéancier des clauses sociales ainsi que la satisfaction des ayants droits)	Disponibilité des membres (CLG et CLS) dans le partage des informations et maîtrise sur l'évolution de réalisation des infrastructures socioéconomiques.	- Le solde de la communauté est négatif - Manque de maîtrise par les membres de CLG et CLS de normes de gestion durable des forêts, techniques de cubages, calcul du FDL
04. Réunion de planification de la descente à IKWALESA avec l'équipe en campement	L'équipe en mission, le point focal WWF, le chef de chantier SODEFOR Nteno, le chef de production et le chef de débardage	Choisir les parcelles et axe à visiter	Disponibilisation des documents de prospection	Absence du PAO et de la carte d'exploitation dans l'AAC 2 du BAQ2 Ouest encours d'exploitation ;
05. Visite du chantier de l'AAC 2 du BAQ 2 Est fermée	L'équipe en mission et le point focal WWF Nteno	Evaluer les respects des normes EFIR	Retour de la forêt avec le retour des espèces pionnières (<i>Musanga cecropioides</i>, <i>Macaranga sp</i>, ...)	- Non fermeture de la route principale d'exploitation - Présence des grumes de bonne qualité deux ans après fermeture de

			•	l'Assiette
06. Visite du chantier de l'AAC 2 du BAQ 2 Ouest en cours d'exploitation	L'équipe en mission, le point focal WWF Nteno et le chef de chantier Nteno	Evaluer les activités forestières et le respect des normes d'EFIR dans l'assiette en cours d'exploitation, le respect du PAO	• Respect partiel des techniques d'abattage contrôlé, marquage des essences d'avenir, la délimitation des séries de production avec le ZDR, le respect des normes d'ouverture des routes • Présence d'un Peuple Autochtone pygmée parmi les responsables au chantier • Existence des canopées • Absence des déchets dans le site d'exploitation • Respect des normes de traçabilité (marquage souche, grumes, registre de comptabilité grume) • Respect de superficie et dimension requise pour l'ouverture du Parc à grume forêt, route principale et piste de débardage	• Non-respect de l'emprise dans certains endroits suite aux différentes activités agricoles • Manque d'équipements de protection pour les travailleurs sur terrain • Vétusté des engins de travail dans le chantier • Absence de cantine pour travailleur en campement • Non actualisation des programmes de renforcement des capacités des travailleurs sur le terrain • Existence des chasseurs dans l'assiette en cours d'exploitation

III. RECOMMANDATIONS

3.1. Pour la SODEFOR

Nous recommandons ce qui suit :

- Disponibiliser dans les chantiers les différentes copies de documents administratifs et techniques pour les missions futures
- Respecter le temps requis pour l'ouverture des routes avant l'exploitation ;
- Mettre en place une source d'approvisionnement pour la restauration des travailleurs ;
- Respecter les mesures post exploitation dans les assiettes fermées (évacuation des grumes, fermeture de la route avec des grumes ou des fossés)
- Renouveler les EPI pour les travailleurs en chantier ;
- Mettre en place une politique de renforcements des capacités des travailleurs sur les normes EFIR et les principes de gestion durable ;
- Rendre disponible les documents importants au niveau du chantier pour les missions et contrôles futures ;
- Entretenir un dialogue permanent entre la SODEFOR et le CLG-CLS pour le suivi de la mise en œuvre des clauses sociales signées ;
- Disponibiliser à temps les moyens financiers au CLG pour la réalisation des travaux sur terrain ;
- Partager les déclarations trimestrielles au CLG pour éviter les demandes exorbitantes de la part du CLG ;

3. 2. Pour BOOMING GREEN

Nous recommandons ce qui suit :

- Disponibiliser dans les chantiers les différentes copies de documents administratifs et techniques pour les missions futures
- Trouver une solution au conflit latent résultant de la signature des clauses entre les communautés en impliquant toutes les parties concernées sous la facilitation d'une ONG en présence des autorités politico-administratives ;
- Tenir compte des délimitations des zones d'intérêt lors de l'élaboration des cartes d'exploitation après inventaire ;
- Rendre disponible les documents importants au niveau du chantier pour les missions et contrôles futures ;
- Mettre en place une politique de renforcements des capacités des travailleurs sur les normes EFIR et les principes de gestion durable ;
- Mettre en place une politique de communication entre l'entreprise et le CLG-CLS pour la mise en œuvre des clauses sociales déjà signées

3. 3. Pour le MEDD

Nous recommandons ce qui suit :

- Diligenter régulièrement les missions de contrôle et suivi dans les différentes concessions forestières actives
- Organiser les sessions de formation pour le renforcement de capacités des inspecteurs provinciaux assermentés et non assermentés sur les nouvelles lois, arrêtés ;
- Organiser des missions de vulgarisations des arrêtés ayant trait à la mise en œuvre des plans d'aménagement/Gestion notamment 034, 084,072, ... pour une bonne connaissance et application des textes
- Organiser les missions de sensibilisation des communautés locales/Peuples Autochtones sur le respect des limites des zones de développement rurale dans les concessions forestières actives.

3.4. Pour le partenaire WWF

Nous recommandons ce qui suit :

- Disponibiliser les moyens matériels à la CNCEIB pour la réussite des missions sur terrain
- Accorder 20 jours au minimum pour les missions de suivi de mise en œuvre des plans d'aménagement/Gestion des concessions forestières pour l'atteinte des résultats escomptés
- Organiser trimestriellement des missions de suivi pour faciliter la mise à jour des données de terrain
- Planifier et suivre les programmes de voyages des missions de terrain

IV. DIFFICULTES RENCONTREES

- ❖ Absence des moyens de déplacement sur terrain pendant la mission ;
- ❖ Non disponibilité de certains documents administratifs sur les chantiers d'exploitations
- ❖ Retard d'un jour dans l'exécution du planning de la mission suite à la panne du canot rapide entre les villages Tolo et Ebenvu
- ❖ Indisponibilité de matériels de travail (Imperméable, casque, machette, appareil photo, power Bank pour le chargement des téléphones, pile de rechange pour GPS,

V. CONCLUSION

La présente mission sur le suivi de la mise des plans d'aménagement/gestion des concessions forestières 039/11 de Sodefor Nteno et 001/19 de Booming Green Oshwe avait pour objectifs suivre la mise en œuvre des activités et de valorisation des études constituant les plans d'aménagement (étude d'impact environnemental, étude faune/ chasse villageoise, plans de sondage, inventaires d'aménagement, études socio-économiques, plans de gestion provisoire et plans annuels d'opération, etc.), puis dans le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement / de gestion.

Pour atteindre nos objectifs, les étapes suivantes ont constituées notre démarche :

- Organisation des réunions avec les responsables de la SODEFOR Nteno (le chef de chantier, responsable de production, responsable du parc à grume) et Booming Green à Oshwe (Directeur d'exploitation, l'équipe de Layonnage, responsable social) ;
- Echange et discussion autour des Arrêtés Ministériels 034 portant condition et règles d'exploitation des bois d'œuvres et 084 fixant la procédure d'élaboration, de vérification, d'approbation, de mise en œuvre et de suivi du plan d'aménagement d'une concession forestière de production des bois d'œuvres avec les différents responsables de deux concessions forestières cités ci haut ;
- Descente dans l'assiette 2 Est – Ouest du BAQ 2 dans la concession forestière 039/11 de la SODEFOR en cours d'exploitation et suivi des opérations d'exploitation forestière. Ces descentes été faites ensemble avec le Chef de chantier SODEFOR Nteno, du point focal WWF Nteno, l'agent de l'administration centrale forestière et des experts de la CNCEIB.

Nous avons fait également recours aux interviews des quelques membres de la communauté locale, à l'observation directe, l'analyse documentaires et à la collecte de données géo référenciées des différentes souches dans l'assiette encours de l'exploitation.

A l'issu des activités organisées dans le cadre de cette mission, quelques points positifs et négatifs ont été dégagés.

Les points positifs :

Pour la concession 001/19 de Booming Green Oshwe :

- ✓ Existence d'un PGP validé par le MEDD ;
- ✓ Existence d'une clause sociale signée avec les communautés locales en attente de validation par le MEDD ;
- ✓ Prise en compte des PA dans les négociations des accords des clauses sociales ;
- ✓ Intégration des PA dans le CLG et CLS dans l'accord en attente de validation
- ✓ Les personnels sont formés, qualifiés et expérimentés ;

Pour la concession 039/11 de SODEFOR Nteno

- ✓ Retour progressif de la forêt avec la présence des espèces pionnières (*Musanga cecropioides*, *Macaranga* sp, ...) ;

- ✓ Respect partiel des techniques d'abattage contrôlé, marquage des essences d'avenir, la délimitation des séries de production avec le ZDR, le respect des normes d'ouverture des routes ;
- ✓ Présence d'un Peuple Autochtone pygmée parmi les responsables au chantier ;
- ✓ Existence des canopées ;
- ✓ Absence des déchets dans le site d'exploitation ;
- ✓ Parc à grume forêt, route principale et piste de débardage de superficie et dimension requise
- ✓ Respect des normes de traçabilité (marquage souche, grumes, registre de comptabilité grume).
- ✓ Respect de superficie et dimension requise pour l'ouverture du Parc à grume forêt, route principale et piste de débardage

Les points négatifs :

Pour la concession 001/19 de Booming Green Oshwe :

- Existence d'un conflit réel entre les communautés après la signature de la clause sur le lieu de la signature de ladite clause et la qualité des membres signataires ;
- Absence dans le chantier des documents administratifs (preuves de paiements des différentes taxes, permis, ...).

Pour la concession 039/11 de SODEFOR Nteno

- Le PAO non disponible dans le chantier ;
- Absence dans le chantier des documents administratifs (preuves de paiements des différentes taxes, permis, ...).
- Le rapport d'inventaire d'exploitation non disponible dans le chantier ;
- Les manuels de procédure non actualisés (élaboré depuis 2014) ;
- Le programme de renforcements des capacités non actualisés
- Le solde de la communauté est négatif alors qu'il existe des infrastructures en cours de réalisations
- Absence de la carte d'exploitation dans l'AAC 2 du BAQ2 Ouest encours d'exploitation
- Manque de maitrise par les membres de CLG et CLS de normes de gestion durable des forêts, techniques de cubages, calcul du FDL
- Non fermeture de la route principale d'exploitation
- Présence des grumes de bonne qualité deux ans après fermeture de l'Assiette
- Non-respect de l'emprise dans certains endroits suite aux différentes activités agricoles
- Manque d'équipements de protection pour les travailleurs sur terrain
- Vétusté des engins de travail dans le chantier
- Absence de cantine pour travailleur en campement
- Non actualisation des programmes de renforcement des capacités des travailleurs sur le terrain
- Existence des chasseurs dans l'assiette en cours d'exploitation

Tout en remerciant la CNCEIB pour le choix et la constitution de l'équipe de mission, notre souhait serait d'être encore sur terrain pour parachever d'autres aspects non pris en compte faute de temps matériel.

ANNEXES

ANNEXE 1. LES ORDRES DE MISSION

 ORDRE DE MISSION COLLECTIF N° 004/S.E-CNCEIB/Ph.Nz/10-2021 Les personnes dont les noms et fonctions sont repris dans le tableau ci-dessous, ont été désignées par la CNCEIB pour effectuer une mission dans la Province de Mai-Ndombé, Territoires d'Oshwe et Kuba <table border="1"> <tr><td>01</td><td>Prénom et Nom</td><td>Stievenue NGOY, Président de Collège d'Orientation</td></tr> <tr><td>02</td><td>Prénom et Nom</td><td>Simon DIAMBILAYI, Membre du Pool des Avocats</td></tr> <tr><td>03</td><td>Prénom et Nom</td><td>Félix MBUNGU, Forestier Aménagiste</td></tr> <tr><td>04</td><td>Prénom et Nom</td><td>Sammy ILUNGA, Expert Consultant</td></tr> <tr><td>05</td><td>Prénom et Nom</td><td>Erick BOKONZI, Expert Consultant</td></tr> <tr><td>06</td><td>Prénom et Nom</td><td>Gabriel BUKHA, Agro-Aménagiste</td></tr> <tr><td>07</td><td>Prénom et Nom</td><td>Didier MAMBUNE, Membre du Pool des Avocats</td></tr> <tr><td>08</td><td>Prénom et Nom</td><td>Albert KPALAFIO, Expert Consultant</td></tr> <tr><td>09</td><td>Prénom et Nom</td><td>Dieu-Merci ROLOTO, Expert Consultant</td></tr> </table> But : ♦ Avoir : Faire l'état des lieux des accords des clauses sociales dans les concessions SODEFOR CCF 039/11, BOOMING GREIN 001/19 ; ♦ Avoir : Former les membres des comités locaux de gestion et de suivi (CLG et CLS) sur l'Arrêté 072/18, ainsi que les mécanismes de gestion et de suivi des accords contractuels des clauses sociales ; ♦ Avoir : Effectuer le suivi de la mise en œuvre des Plans d'aménagement (social, environnement, économique) ; ♦ Avoir : Faire le suivi du dossier d'exploitation illégale du bois décriée par l'administration forestière au parquet général d'Inongo. Période : Du 27 Octobre au 30 Novembre 2021 Itinéraire : Kinshasa-Bukoro-Ntomo-Maheue-Kinshasa Poste en charge : WWF Project NICEP Les autorités tout autres que celles ci-dessus sont priées de leur apporter assistance si nécessaire Fait à Kinshasa, le 26 Octobre 2021 SECRÉTAIRE EXÉCUTIF PHILIPPE NZITA Avenue L. S. S. 1960, Kinshasa, République Démocratique du Congo Téléphone : 818 77 64 65, 818 77 64 80	01	Prénom et Nom	Stievenue NGOY, Président de Collège d'Orientation	02	Prénom et Nom	Simon DIAMBILAYI, Membre du Pool des Avocats	03	Prénom et Nom	Félix MBUNGU, Forestier Aménagiste	04	Prénom et Nom	Sammy ILUNGA, Expert Consultant	05	Prénom et Nom	Erick BOKONZI, Expert Consultant	06	Prénom et Nom	Gabriel BUKHA, Agro-Aménagiste	07	Prénom et Nom	Didier MAMBUNE, Membre du Pool des Avocats	08	Prénom et Nom	Albert KPALAFIO, Expert Consultant	09	Prénom et Nom	Dieu-Merci ROLOTO, Expert Consultant		 ORDRE DE MISSION COLLECTIF N° 004/S.E-CNCEIB/Ph.Nz/10-2021 Les personnes dont les noms et fonctions sont repris dans le tableau ci-dessous, ont été désignées par la CNCEIB pour effectuer une mission dans la Province de Mai-Ndombé, Territoires d'Oshwe et Kuba <table border="1"> <tr><td>01</td><td>Prénom et Nom</td><td>Stievenue NGOY, Président de Collège d'Orientation</td></tr> <tr><td>02</td><td>Prénom et Nom</td><td>Simon DIAMBILAYI, Membre du Pool des Avocats</td></tr> <tr><td>03</td><td>Prénom et Nom</td><td>Félix MBUNGU, Forestier Aménagiste</td></tr> <tr><td>04</td><td>Prénom et Nom</td><td>Sammy ILUNGA, Expert Consultant</td></tr> <tr><td>05</td><td>Prénom et Nom</td><td>Erick BOKONZI, Expert Consultant</td></tr> <tr><td>06</td><td>Prénom et Nom</td><td>Gabriel BUKHA, Agro-Aménagiste</td></tr> <tr><td>07</td><td>Prénom et Nom</td><td>Didier MAMBUNE, Membre du Pool des Avocats</td></tr> <tr><td>08</td><td>Prénom et Nom</td><td>Albert KPALAFIO, Expert Consultant</td></tr> <tr><td>09</td><td>Prénom et Nom</td><td>Dieu-Merci ROLOTO, Expert Consultant</td></tr> </table> But : ♦ Avoir : Faire l'état des lieux des accords des clauses sociales dans les concessions SODEFOR CCF 039/11, BOOMING GREIN 001/19 ; ♦ Avoir : Former les membres des comités locaux de gestion et de suivi (CLG et CLS) sur l'Arrêté 072/18, ainsi que les mécanismes de gestion et de suivi des accords contractuels des clauses sociales ; ♦ Avoir : Effectuer le suivi de la mise en œuvre des Plans d'aménagement (social, environnement, économique) ; ♦ Avoir : Faire le suivi du dossier d'exploitation illégale du bois décriée par l'administration forestière au parquet général d'Inongo. Période : Du 27 Octobre au 30 Novembre 2021 Itinéraire : Kinshasa-Bukoro-Ntomo-Maheue-Kinshasa Poste en charge : WWF Project NICEP Les autorités tout autres que celles ci-dessus sont priées de leur apporter assistance si nécessaire Fait à Kinshasa, le 26 Octobre 2021 SECRÉTAIRE EXÉCUTIF PHILIPPE NZITA Avenue L. S. S. 1960, Kinshasa, République Démocratique du Congo Téléphone : 818 77 64 65, 818 77 64 80	01	Prénom et Nom	Stievenue NGOY, Président de Collège d'Orientation	02	Prénom et Nom	Simon DIAMBILAYI, Membre du Pool des Avocats	03	Prénom et Nom	Félix MBUNGU, Forestier Aménagiste	04	Prénom et Nom	Sammy ILUNGA, Expert Consultant	05	Prénom et Nom	Erick BOKONZI, Expert Consultant	06	Prénom et Nom	Gabriel BUKHA, Agro-Aménagiste	07	Prénom et Nom	Didier MAMBUNE, Membre du Pool des Avocats	08	Prénom et Nom	Albert KPALAFIO, Expert Consultant	09	Prénom et Nom	Dieu-Merci ROLOTO, Expert Consultant
01	Prénom et Nom	Stievenue NGOY, Président de Collège d'Orientation																																																						
02	Prénom et Nom	Simon DIAMBILAYI, Membre du Pool des Avocats																																																						
03	Prénom et Nom	Félix MBUNGU, Forestier Aménagiste																																																						
04	Prénom et Nom	Sammy ILUNGA, Expert Consultant																																																						
05	Prénom et Nom	Erick BOKONZI, Expert Consultant																																																						
06	Prénom et Nom	Gabriel BUKHA, Agro-Aménagiste																																																						
07	Prénom et Nom	Didier MAMBUNE, Membre du Pool des Avocats																																																						
08	Prénom et Nom	Albert KPALAFIO, Expert Consultant																																																						
09	Prénom et Nom	Dieu-Merci ROLOTO, Expert Consultant																																																						
01	Prénom et Nom	Stievenue NGOY, Président de Collège d'Orientation																																																						
02	Prénom et Nom	Simon DIAMBILAYI, Membre du Pool des Avocats																																																						
03	Prénom et Nom	Félix MBUNGU, Forestier Aménagiste																																																						
04	Prénom et Nom	Sammy ILUNGA, Expert Consultant																																																						
05	Prénom et Nom	Erick BOKONZI, Expert Consultant																																																						
06	Prénom et Nom	Gabriel BUKHA, Agro-Aménagiste																																																						
07	Prénom et Nom	Didier MAMBUNE, Membre du Pool des Avocats																																																						
08	Prénom et Nom	Albert KPALAFIO, Expert Consultant																																																						
09	Prénom et Nom	Dieu-Merci ROLOTO, Expert Consultant																																																						
 Vu du Service de l'Administration le 28/10/2021 PROTECTORAT GÉNÉRAL PROTECTORAT GÉNÉRAL PROTECTORAT GÉNÉRAL	 Vu du Service de l'Administration le 28/10/2021 PROTECTORAT GÉNÉRAL PROTECTORAT GÉNÉRAL PROTECTORAT GÉNÉRAL	 Vu du Service de l'Administration le 28/10/2021 PROTECTORAT GÉNÉRAL PROTECTORAT GÉNÉRAL PROTECTORAT GÉNÉRAL																																																						
Ordres de mission vus & paraphés																																																								

ANNEXE 2. TDR DE LA MISSION



for a living planet®

**Bureau National du Programme
WWF en RDC**
14, Avenue Sergent Moke
Commune de Ngaliema
Kinshasa
République Démocratique du Congo

Tel. (+243) 97 600 61 00-
081 070 20 69
B.P. 2847 Kinshasa I
Fax: +243 81 261 6169
E-mail : wwfrdc@wwfcarpo.org
Website : www.panda.org

TERMES DE REFERENCE

Objet	Appui au suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier/de gestion des concessions forestières ciblées
Concessions	Province de l'Equateur – Territoire de Bikoro - CCF_002/15_SOMIFOR – 186602 ha - CCF_009/18_FIFOR – 79176 ha - CCF_008/20_Congo Kinbais Heng Forestry Development – 222693 ha
	Province du Mai-Ndombe – Territoire d'Oshwe - CCF_039/11_SODEFOR – 252413 ha - CCF_001/19_BOOMING GREEN – 148081 ha
Mise en œuvre	Coalition Nationale Contre l'Exploitation Illégale des Bois (CNCEIB)
Durée	12 jours 2021, du 03 au 15 novembre 2021
Lieu	Zone du projet : paysage lacs Tumba et Mai-Ndombe
Projet NICFI	40002201/403071 - Ligne 520002
Supervision technique de la mission :	Secrétaire Exécutif CNCEIB qui fera régulièrement rapport de l'exécution de la mission au Collège d'Orientation

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les forêts de la République Démocratique du Congo (RDC) couvrent une superficie de 155,5 millions d'hectares, soit 67% du territoire national (Etat des Forêts, 2008). Elles représentent à elles seules environ 60 % de l'ensemble du massif forestier du bassin du Congo, qui se répartit de façon inégale entre six (6) Etats (République du Congo, Gabon, République Centrafricaine, Cameroun, Guinée Equatoriale et RDC).

Depuis 2002, le Gouvernement de la RDC a entrepris des efforts appréciables en vue d'améliorer la gestion des ressources forestières nationales. Les efforts les plus significatifs ont concerné l'élaboration et l'adoption d'un cadre légal et réglementaire moderne dans lequel s'effectue la gestion des ressources forestières. Les éléments les plus importants de ce cadre légal et réglementaire sont le Code forestier de 2002 et ses différents textes d'application.

La RDC a adopté l'aménagement forestier comme moyen par excellence d'atteinte de la gestion forestière durable dans le domaine forestier permanent. Cet aménagement se fait à travers quatre étapes principales : la planification (inventaire d'aménagement, étude socio-économique, étude d'impact

environnemental, élaboration du plan d'aménagement), la mise en œuvre du plan d'aménagement, le suivi de cette mise en œuvre et la révision des plans d'aménagement.

Le plan d'aménagement et de gestion est un outil de planification et d'exécution d'actions destinées à assurer la conservation et l'utilisation de ressources naturelles en fonction d'objectifs bien définis et du contexte physique et socioéconomique.

Les plans d'aménagement forestier, qui sont des outils de gestion durable, sont souvent perçus par les concessionnaires comme une simple obligation légale pour franchir une étape dans l'acquisition d'une concession définitive. Par conséquent, plusieurs concessionnaires n'investissent que très peu dans l'élaboration de ces documents, ainsi que dans l'application des activités qui y sont prévues, à moins qu'elles ne concernent la coupe des arbres de valeur commerciale.

Une gestion durable n'est concevable que si l'exploitation veille à conserver intactes les fonctions écologiques, sociales et économiques de la forêt.

Cependant, le constat fait par plusieurs acteurs est qu'une fois rédigé et approuvé, la plupart d'entre eux restent lettre morte. L'exploitation forestière qui suit ne se préoccupe que peu ou pas du tout du plan d'aménagement de la forêt concernée. Cette situation est essentiellement due, d'une part, à l'absence d'engagement de certains concessionnaires dans la gestion durable et, d'autre part, au faible suivi par l'administration forestière.

Le contrôle, le suivi et l'évaluation de l'exécution du plan d'aménagement sont assurés par l'administration chargée des forêts à travers l'article 75 de la Loi N°011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier. Pour ce faire, un Protocole de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion provisoire et quinquennal a été élaboré à travers un Guide opérationnel.

C'est dans ce cadre que le WWF RDC par l'entremise du projet « freiner la déforestation et la dégradation en République Démocratique du Congo », compte appuyer l'Administration forestière à réaliser le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier des concessions forestières ciblées par ledit projet.

2. OBJECTIFS

L'objectif du suivi des plans d'aménagement forestier est d'assurer la bonne gestion durable des forêts de production de bois d'œuvre, à travers l'aménagement forestier.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Faire le suivi de la mise en œuvre des activités et de valorisation des études constituant les plans d'aménagement (étude d'impact environnemental, étude faune/ chasse villageoise, plans de sondage, inventaires d'aménagement, études socio-économiques, plans de gestion quinquennal et plans annuels d'opération, etc.), puis dans le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement / de gestion.
- S'assurer que les assiettes annuelles de coupe en cours d'exploitation reflètent la planification prévue dans le plan d'aménagement (plan de gestion provisoire, bloc d'aménagement quinquennal) ;
- Produire un rapport de mission.

3. RESULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

- Des plans d'action de mise à niveau sont élaborés pour chacune des concessions forestières dont la mise en œuvre du plan d'aménagement a été suivie.
- Le rapport de mission est disponible.

4. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique envisagée pour cette mission qui porte sur le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier des concessions forestières ciblées par le projet NIFCI, en contribution à la gestion durable des forêts se veut participative. C'est-à-dire, les experts nationaux travailleront en amont avec l'Administration forestière à travers la Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers (DIAF) pour collecter les données de base en rapport avec les opérations d'exploitation forestière, le respect des normes d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR). Ces données à collecter portent sur :

- La vérification des prescriptions du Guide opérationnel en application de l'arrêté ministériel fixant les procédures d'élaboration, d'approbation et de mise en œuvre des plans d'aménagement des concessions forestières de production de bois d'œuvre ;
- Les conditions d'exploitation du bois d'œuvre conformément à l'arrêté n°84 ;
- Le volume de bois en mètre cube, les déclarations trimestrielles pour s'assurer du volume réellement prélevé dans les Assiettes Annuelles de Coupe en cours d'exploitation ;
- Le montant prévisionnel du FDL (infrastructures, fonctionnement des CLG et CLS, Entretien) pour s'assurer sur le terrain des sommes perçues par les CLG et leurs utilisations.

Dans la pratique sur le terrain, l'équipe de mission sera composée des experts de la CNCEIB, du Représentant de l'Administration au niveau central, de l'expert local et du superviseur de l'environnement du ressort concerné.

La démarche à suivre se décline donc en plusieurs étapes qui seront suivie de manière chronologique à savoir :

- Organisation d'une réunion avec les Autorités des territoires cibles. Cette réunion sera axée sur la présentation des civilités et information des Autorités sur la mission, vulgarisation de l'Arrêté Ministériel 034 et échange sur la mise en œuvre des accords des clauses sociales. C'est à l'issue de cette mission que les faiblesses du cadre légal et le besoin en renforcement des capacités seront également relevés et documentés.
- Descente dans les assiettes de coupe en cours d'exploitation et suivi des opérations d'exploitation forestière. Ces descentes seront faites en compagnie du représentant du concessionnaire forestier, l'agent de l'administration centrale forestière, du Superviseur de l'environnement et des experts de la CNCEIB.

Le contrôle, le suivi et l'évaluation de l'exécution du plan d'aménagement sont assurés par l'administration chargée des forêts à travers l'article 75 de la Loi N°011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier. Pour ce faire, un Protocole de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion provisoire et quinquennal a été élaboré à travers un Guide opérationnel.

VI. ZONE CIBLEE - EXPERTS MOBILISES

- Territoire de Bikoro – Province de l'Equateur – Concessions : FIFOR, CONGO KING BAISHIENG, SOMIFOR
- Territoire d'Oshwé – Province de Maï Ndombe – Concessions : Booming Green, SODEFOR
- Experts mobilisés : Harley KABAMBA et Samy Ilunga (province du Mai-Ndombe) ; JR BOWELA et Gabriel BUHIKA (province de l'Equateur).

5. CHOIX DES EXPERTS

Les 4 Experts sélectionnés par la CNCEIB ont été choisis pour les raisons ci-dessous :

- Ils font partie des organisations membres de la CNCEIB et des experts indépendants chevronnés en la matière ;
- Ils ont une grande expérience dans le contrôle forestier et le suivi de la mise en œuvre des accords des clauses sociales du contrat de concession forestière en RDC et maîtrisent la zone d'intervention du projet NICFI ;
- Ils ont été formés par le WWF RDC sur les thématiques relatives aux accords des clauses sociales et ont des connaissances approfondies sur l'Arrêté 072/18 qui fixe le modèle d'accord constituant la clause sociale du cahier des charges ;
- Ils ont tous chacun plus ou moins 5 ans d'expérience sur les questions sociales d'aménagement forestier en RDC, spécialement en matière des clauses sociales du cahier des charges du contrat de concession forestière ;
- Ils ont une bonne moralité et rendent des loyaux services.

6. PERIODE DE MISSION

La période de réalisation des deux missions de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier va durer 12 jours, du 03 au 13 novembre 2021.

ANNEXE 3. FICHE DE SUIVI

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
VICE-PRIMATURE
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE



Fiche de Suivi de la Mise en œuvre du Plan d'Aménagement Forestier (PAF)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

VICE-PRIMATURE

Ministère de l'Environnement et Développement Durable

Direction des Inventaires et Aménagement Forestier »DIAF«

Points évalués : Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR)		Appréciation				Observations
I.	Le Réseau Routier	1	2	3	4	
	Mise en œuvre du réseau de routes principales (emprise, ensoleillement, qualité de la route, structure d'évacuation des eaux de pluies, présence de boursiers,...)			X		La route principale se trouvant dans l'AAC 2 du BAQ 2 visitée lors de nos descentes dans la CF 039/11 de la SODEFOR répond aux normes telque décrit dans le Guide opérationnel (GO) à part quelques boursiers observés dans certaines parties de cette route qui peut être expliqué par la saison de la pluie
	Mise en œuvre du réseau de routes secondaires (emprise, ensoleillement, qualité			X		Les quelques routes secondaires se trouvant dans l'AAC 2 du BAQ 2 visitées lors de nos descentes

de la route, structure d'évacuation des eaux de pluies, présence de bourbiers,)						dans la CF 039/11 de la SODEFOR répond aux normes telque décrit dans le Guide opérationnel (GO) à part les bourbiers observés dans certaines parties de ces routes qui peut être expliqué par la saison de la pluie
Perturbation des cours d'eau et des zones hors exploitation						RAS, parce que nous n'avons pas visités les parties où se trouve les cours d'eau dans l'AAC 2 du BAQ 2 dans la CF 039/11 de la SODEFOR vu le temps imparti de notre mission mais le chef de chantier nous a assurés que les cours d'eau se trouvant dans cette AAC 2 du BAQ 2 dans la CF 039/11 ne sont pas perturbés par les activités d'exploitation forestière par le fait qu'exploité dans les endroits où se trouve les cours d'eau peut entrainer beaucoup des pertes en carburant et en temps.
Avance route et planification des tracés routiers					X	RAS, bien fait.
Techniques d'ouverture (disponibilité du matériel et méthodes)					X	RAS, il existe de matériel et des méthodes disponibles pour exécuter les ouvertures des routes dans cette l'AAC 2 du BAQ 2 dans la CF 039/11 de la SODEFOR
II.	L'Inventaire d'exploitation					
L'inventaire d'exploitation est fait sur le bloc en cours d'exploitation (parcelles matérialisées, arbres numérotés, fiches d'inventaires présentes, ..)					X	RAS.
III.	Abattage contrôlé					
L'analyse des souches montrent qu'un abattage contrôlé est appliqué					X	Sur les quelques souches des tiges abattues dans cette AAC 2 du BAQ 2 dans la CF 039/11 de la

					SODEFOR, les tiges abattues sont récupérées au maximum par le fait que l'abattage est fait à 30 cm pour récupérer les 100% de la matière ligneuse.
IV.	Le Débusquage et Débardage				
	Le bois d'œuvre abattu est récupéré au maximum : pas de déchets			X	RAS, pas de déchets issus des opérations d'exploitation forestière dans cette AAC 2 du BAQ 2 à IKWALESA dans la CF 039/11 de la SODEFOR
	Les dégâts sur les pistes de débardage et en bordure sont maîtrisés			X	Avec moins de dégâts
	Une optimisation des distances, même sommaire est faite			X	RAS
V.	Les parcs à grumes				
	L'impact des parcs à grume est maîtrisé et réduit			X	A part la présence des bourbiers dans cette AAC 2 du BAQ 2 à IKWALESA dans la CF 039/11, l'impact de ce parc à grume est maîtrisé
VI.	Déchets d'exploitation				
	Les déchets ne sont pas abandonnés sur le chantier mais rassemblés et récupérés			X	Lors de nos descentes dans l'AAC 2 du BAQ 2 à IKWALESA dans la CF 039/11 de la SODEFOR nous avons constatés que la SODEFOR fournit beaucoup des efforts pour ne pas abandonner les déchets de l'exploitation.
VII.	Degré de planification de l'exploitation				
	Existence d'une carte de l'AAC ou des blocs concernés par l'exploitation			X	RAS
	Les fiches d'inventaire d'exploitation sont utilisées pour l'exploitation			X	Parce que sans fiches d'inventaire d'exploitation forestière on ne saura pas se retrouver en forêt

Une carte d'exploitation localisant les tiges exploitables existe et est utilisée par les opérateurs					X	Il existe une carte d'exploitation qui localise les tiges exploitables dans l'AAC 2 du BAQ 2 dans la CF 039/11 de la SOEFOR qui est utilisée
VIII.	Marquages des arbres à protéger et matérialisation des zones hors exploitation					
Les arbres à protéger et d'avenir sont marqués, si non, au maximum autour des débardages					X	Lors de nos descentes dans l'AAC 2 du BAQ 2 dans la CF 039/11 de la SODEFOR à IKWALESA, nous avons vus les arbres d'avenir marqués et non les arbres à protéger.
Les zones hors exploitation sont matérialisées, au maximum respectées						RAS, vu la durée impartie de la mission nous n'avons pas pu visités les zones hors exploitation en dehors de la ZDR qui était bien matérialisés au travers des bornes en bois bien marqué
Matériel d'exploitation disponible est suffisant pour répondre aux volumes fixés dans le PGP/PGQ			X			La SODEFOR dispose de matériel d'exploitation disponible et suffisant mais qui sont en état d'amortissement ou de vieillissement
Points évalués : Traçabilité		Appréciation				Observations
IX.	Généralités sur la traçabilité					
N° de prospection					X	RAS
N° d'abattage					X	RAS
Marquage des souches					X	Les quelques souches observées et suivies lors de nos descentes sont marquées comme l'indique les images en annexe

Les grumes sur les parcs sont bien marquées					X	
Informations documentant la traçabilité (feuille de prospection et /ou de martelage, registre de cubage, bordereaux de camionnage,...)					X	Les informations documentant la traçabilité (feuille de prospection et /ou de martelage, registre de cubage, bordereaux de camionnage,...) ont fait l'objet de notre séjour de mission à Nteno dans la CF 039/11 de la SODEFOR
Points évalués : Matérialisation de l'AAC et/ou PCIBO		Appréciation				Observations
X.	Généralités AAC et PCIBO					
Matérialisation des limites de l'AAC et ou PECIBO (déroussaillage, panneaux, peinture,...)					X	Oui, nous avons vus la ZDR et la série de production où les limites sont matérialisées lors de nos descentes dans l'AAC 2 du BAQ 2 dans la CF 039/11 de la SODEFOR Nteno.
L'exploitation se déroule bien dans l'AAC et /ou PECIBO valide					X	RAS
Points évalués : Conditions de travail des employés		Appréciation				Observations
XI.	Généralités conditions de travail					
Equipement de Protection Individuel (EPI)		X				La SODEFOR doit avoir une bonne politique de renouvellement des EPI au moins à chaque trimestre
Benne du personnel pour le transport des employés					X	La SODEFOR a disponibilisé une benne du personnel pour le transport de ses employés
Centre de santé ou Dispensaire			X			L'équipe présente dans ce chantier est en campement c'est pourquoi elle se fait accompagnée de l'infirmier titulaire de la SODEFOR Nteno
Logement					X	RAS, la SODEFOR dispose de logement pour ses

						travailleurs dans la CF 039/11
Points évalués : Faune		Appréciation				Observation
XII.	Généralités faune					
Politique de l'entreprise de limiter la pression sur la faune			X			C'est un aspect que la SODEFOR doit chercher à améliorer parce que nous avons vu les animaux abattus comme l'indique l'image annexée dans les annexes
Règlement Intérieur de la société, règlement les employés sur la chasse dans la zone d'exploitation et pendant les heures de travail			X			C'est un aspect que la SODEFOR doit améliorer
Points évalués : Clauses Sociales		Appréciation				Observations
XIII.	Généralités clauses sociales					
L'échéancier des clauses sociales est respecté		X				Non, il y a encore des infrastructures de la première clause sociale qui ne sont pas encore finalisées
Les ayants droits semblent satisfaits				X		Parce que les opérations d'exploitation se passent dans le calme dans cette AAX 2 du BAQ 2 dans la CF 039/11 de la SODEFOR

Appréciation :

1 = mauvais

2 = moyen (la moitié des éléments observés sont corrects et l'autre non)

3 = Bien (une légère progression peut être envisagée)

4 = Rien à dire.

Entreprise visitée : SODEFOR**Date :** Du 04 au 12 novembre

Agents de l'Administration et Experts de la Société civile présents lors de la visite :

Ir. Harley KABAMBA, Expert de la société civile ILDI/CNCEIB

Mr. Samy ILUNGA, Expert de la société civile GTF/CNCEIB

Ir. Felix MBUNGU, Expert de la société civile RAIFORCO

ANNEXE 4 : FEUILLE DE ROUTE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION PROVISOIRE/AMENAGEMENT

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

VICE-PRIMATURE

Ministère de l'Environnement et Développement Durable

Direction des Inventaires et Aménagement Forestier »DIAF «

Aspects évalués		Note moy.	Points Positifs	Points négatifs à améliorer
EFIR	Le Réseau Routier	3	Respect de l'emprise ; Présence de canopée qui peut faciliter le déplacement de singes et autres	Présence de bourbiers suite à la saison de pluie et continuité de travaux d'ouverture des routes
	L'Inventaire d'exploitation	4	L'inventaire d'exploitation est réalisé dans le but de faciliter la suite des opérations d'exploitation	RAS
	L'abattage Contrôlé	4	Il n'y a plus de déchets issus de l'exploitation du bois. La matière ligneuse est rentabilisée au maximum	RAS
	Le Débusquage –Débardage	2	Quelques éléments observés sont corrects et les autres nécessitent de l'amélioration	La SODEFOR doit renouveler les matériels pour rendre le travail plus expéditif
	Les Parcs à grumes	3	Dans l'ensemble tout est bon mais les responsables sont dans l'incapacité de donner l'effectif des grumes sur leur	La SODEFOR doit mettre en place un manque programme de renforcement des capacités de son personnel

			parc	
	Déchets d'exploitation	4	Pas de déchets	RAS
	Degré de planification	3	Il y a nécessité de renforcer les capacités des ouvriers en campement	Manque une politique régulière de renforcement des capacités
	Marquage des arbres à protéger et matérialisation des zones hors exploitation	4		RAS
	Matériel d'exploitation disponible est suffisant pour répondre aux volumes fixés dans le PGP	2		Vieillessement de matériel retarde le bon déroulement des activités dans le site d'exploitation
Généralités AAC et PECIBO		2		Le PCIBO non disponible sur le lieu d'exploitation (BAQ 2 d'AAC 2)
Généralités Conditions de travail		2	Le travail se déroule dans la paix mais tous les travailleurs n'ont pas d'EPI et après quelques interviews nous avons constatés un manque d'une politique actualisée de renforcement des capacités des personnels	Le PAO non disponible dans le chantier d'exploitation et Manque d'une politique actualisée de renforcements de capacités des personnels en campement à IKWALESA
Généralités sur la Faune		3	Les personnels de la SODEFOR ne sont pas autorisés à faire la chasse	Présence des chasseurs sur le BAQ 2 de l'AAC 2
Généralités Clauses Sociales		2	Plusieurs infrastructures socioéconomiques encours de réalisation	Le solde de la communauté locale est négatif

Entreprise visitée : SODEFOR

Date : du 04 au 12 novembre 2021

Agents de l'Administration et Experts de la Société civile présents lors de la visite :

Ir. Harley KABAMBA, Expert de la société civile ILDI/CNCEIB

Mr. Samy ILUNGA, Expert de la société civile GTF/CNCEIB

Ir. Felix MBUNGU, Expert de la société civile RAIFORCO

ANNEXE 5. QUELQUES CARTES DE LA CONCESSION 039/11 DE LA SODEFOR NTENO

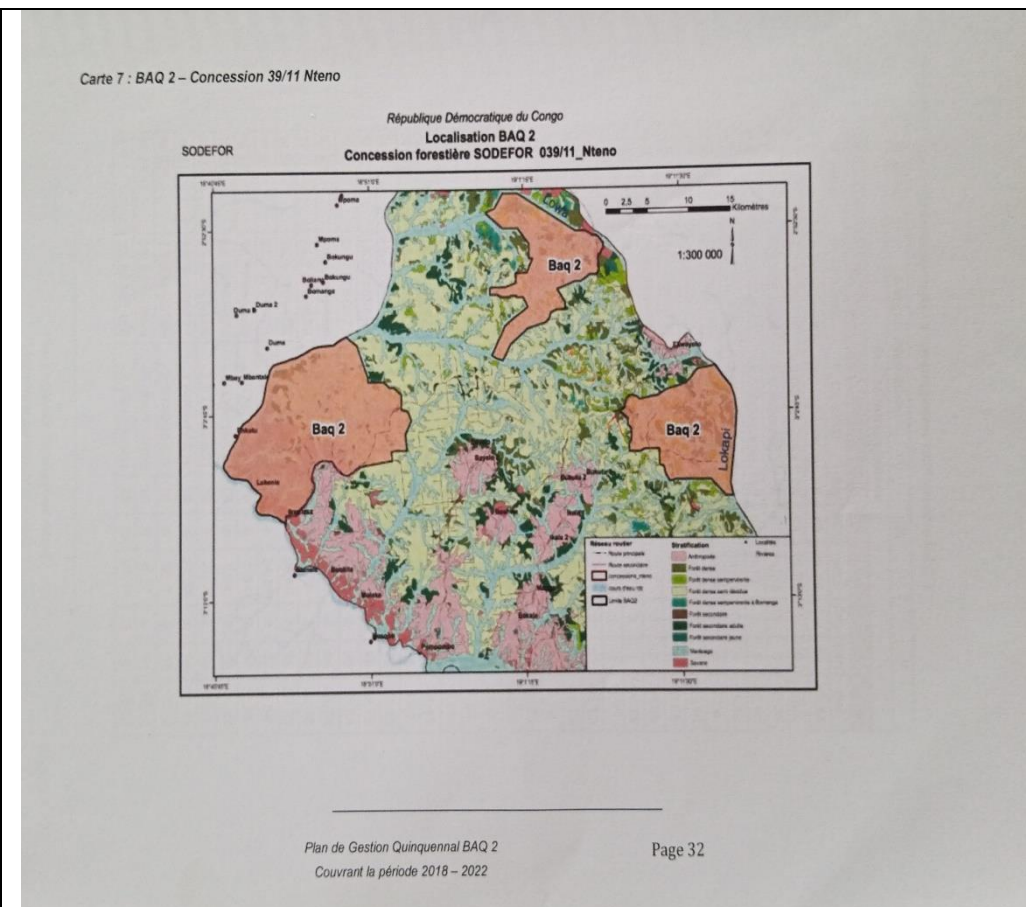


Fig. 1 : Carte de localisation du BAC2

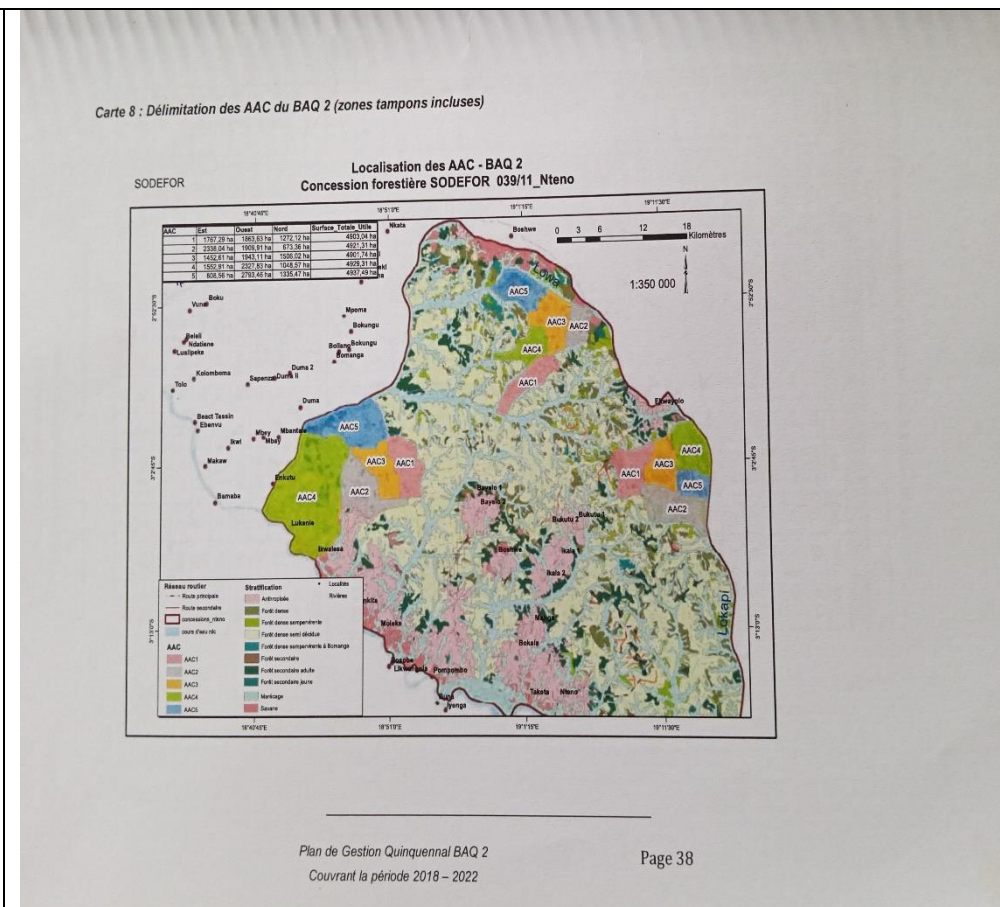


Fig. 2 : Carte de délimitation des AAC 2

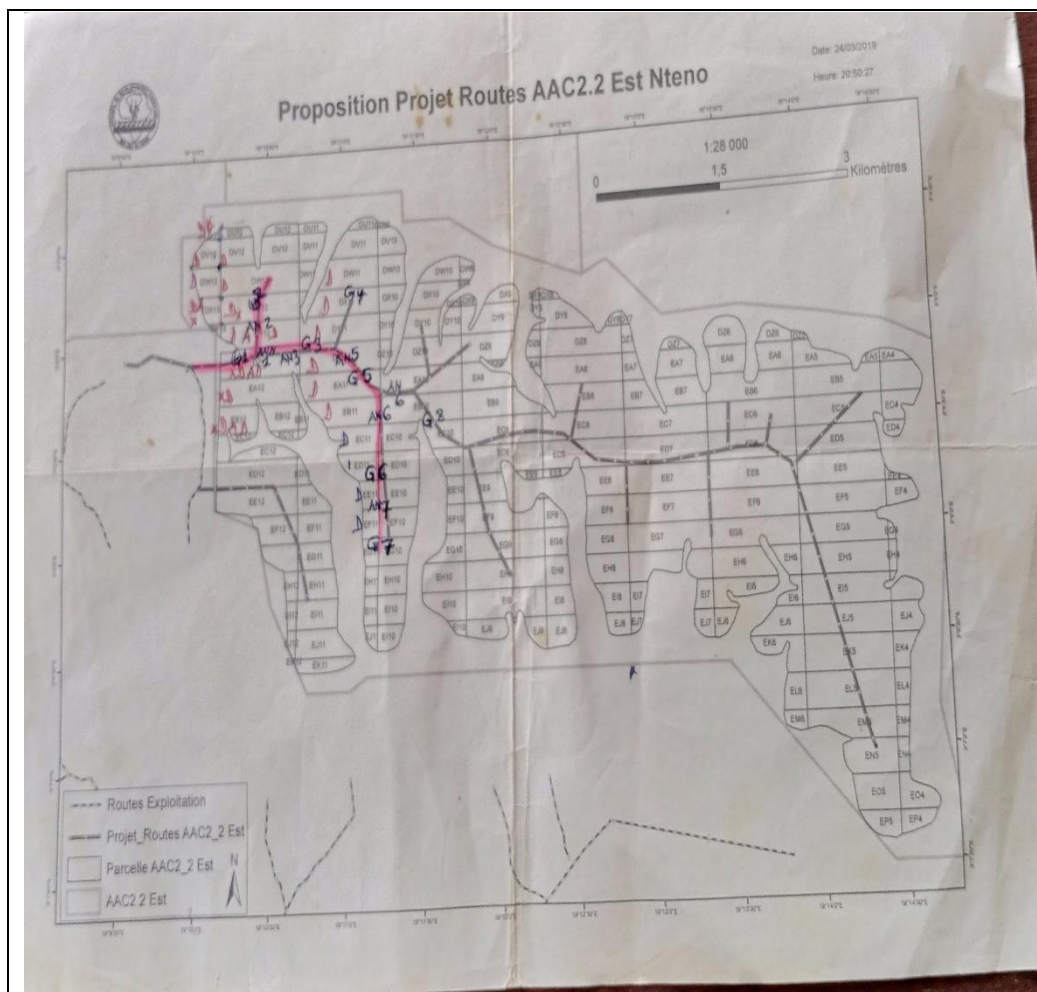


Fig. 3 : Carte de localisation des routes dans l'AAC2.2 - EST

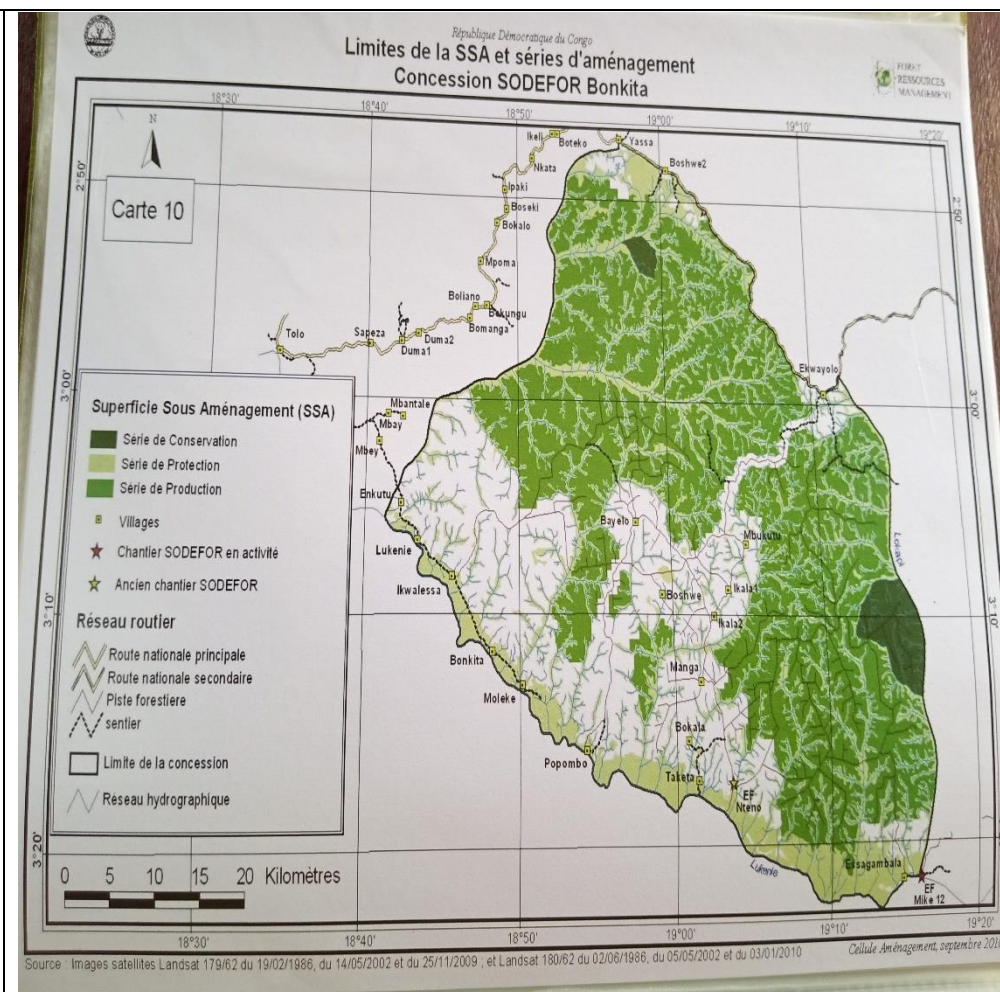


Fig. 4 : Carte de limite de la SSA et séries d'aménagement

ANNEXE 6. PHOTOS PERTINENTES DE LA MISSION



Fig. 5 : Matérialisation des limites de séries d'Aménagement AA2.2 - OUEST
Coordonnées géographiques : S 03°04'53.3", E 018°49'13.9"



Fig. 6 : Souche de *Guarea cedrata* AAC2.2 – OUEST
Coordonnées géographiques : S 03°04'46.9", E 018°49'27.0"



Fig. 7 : Pratique de chasse villageoise dans la série de production AAC 2.2 - OUEST



Fig. 8 : Existence des canopées dans la série de production AAC 2.2 - OUEST



Fig. 9 : Marquage des tiges d'avenir AAC 2.2 - OUEST



Fig. 10 : Tige numérotée lors de l'inventaire de prospection/Exploitation



Fig. 11 : Parc à grume forêt AAC2.2-OUEST SODEFOR NTENO
 Coordonnées géographiques : S03°05'31.6'', E 018°50'22.5'



Fig. 12 : Parc à grume Ikwalesa AAC2.2 – OUEST SODEFOR NTENO
 Coordonnées géographiques : S 03°08'43.7'', E 018°45'14.5''



Fig. 13 : La route principale en cours d'ouverture, AAC2.2-OUEST



Fig. 14 : Piste de débardage AAC2.2 – OUEST SODEFOR NTENO
Coordonnées géographiques : S 03°04'44.7'', E 018°49'27.0''